

TARIFS 2024

A compter du 1^{er} janvier 2024

Le prix de journée est composé du tarif **hébergement** et du tarif **dépendance**.

HEBERGEMENT PERMANENT

Gir	Hébergement	Dépendance			Tarif facturé par jour	A la charge du résident par mois de 30 jours
		Tarif journalier	Participation* du Conseil Départemental	A la charge du résident		
1-2	61.81 €	21.73 €	15.88 €	5.85 €	67.66 €	2 029.80 €
3-4		13.79 €	7.94 €			
5-6		5.85 €	0 €			

**Si ressources mensuelles < 2 676.09 €*

HEBERGEMENT TEMPORAIRE

Ressources mensuelles	Hébergement			Dépendance	Tarif facturé par jour
	Tarif journalier	Participation du Conseil Départemental	A la charge du résident		
Ressources < 1 200 €	61.81 €	31.81 €	30.00 €	5.85 €	35.85 €
1 200 € < Ressources < 1 800 €		23.81 €	38.00 €		43.85 €
Ressources > 1 800 €		0 €	61.81 €		67.66 €

Pour les personnes âgées de moins de 60 ans (séjour accordé sur dérogation du Conseil Départemental) : le prix de journée est fixé à 79.89 € (dont un tarif Dépendance de 18.08 €).

Lors d'une hospitalisation: le forfait hôtelier (20€ ou 15€ par jour) vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

Lors d'une absence pour convenance personnelle : le forfait de 22.50 € vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

La réservation et la libération de chambre sont facturés au tarif hébergement avec une décote de 20€/jour.

Dépôt de garantie : 1 854.30 € (encaissé à l'admission).

Les tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental du Finistère.

TARIFS 2024

A compter du 1^{er} janvier 2024

Le prix de journée est composé du tarif **hébergement** et du tarif **dépendance**.

RESIDENT HORS DEPARTEMENT

Secteur	Gir	Hébergement	Dépendance	Tarif facturé par jour	A la charge du résident par mois de 30 jours
EHPAD	1-2	61.81 €	21.73 €	83.54 €	2 506.20 €
	3-4		13.79 €	75.60 €	2 268.00 €
	5-6		5.85 €	67.66 €	2 029.80 €

Les personnes qui n'ont pas leur domicile d'origine dans le Finistère continuent de percevoir l'APA à domicile. La **totalité du tarif dépendance** leur est facturée ainsi que la **totalité du tarif hébergement**.

Pour les personnes âgées de moins de 60 ans (séjour accordé sur dérogation du Conseil Départemental) : le prix de journée est fixé à 79.89 €.

Lors d'une hospitalisation: le forfait hôtelier (20€ ou 15€ par jour) vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

Lors d'une absence pour convenance personnelle : le forfait de 22.50 € vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

La réservation et la libération de chambre sont facturés au tarif hébergement avec une décote de 20€/jour.

Dépôt de garantie : 1 854.30 € (encaissé à l'admission).

Les tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental du Finistère.